

DEC24329DAJ

Décision du 30 octobre 2024 portant renouvellement des mandats de Mme Christelle CHAPUIS en qualité de Directrice adjointe de la Direction d'appui au pilotage (DIAGONAL) et de Directrice adjointe de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1412 DIAGONAL

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de M. Philippe Mauguin en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, à compter du 23 octobre 2024,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations du siège de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 26 octobre 2020 portant nomination de Mme Christelle CHAPUIS en qualité de Directrice adjointe de la Direction d'appui au pilotage pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} novembre 2020,

Vu la décision du 30 octobre 2024 portant renouvellement des mandats de M. Pierre-Yves SAINT en qualité de Directeur de la Direction d'appui au pilotage et de Directeur de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1412 DIAGONAL - Direction Appui au Pilotage pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} novembre 2024,

Décide :

Article 1. :

A compter du 1^{er} novembre 2024, Mme Christelle CHAPUIS, est renouvelée dans ses fonctions de Directrice adjointe de la Direction d'appui au pilotage (DIAGONAL) pour une durée de quatre ans.

Article 2. :

A compter du 1^{er} novembre 2024, Mme Christelle CHAPUIS, est renouvelée dans ses fonctions de Directrice adjointe de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1412 DIAGONAL - Direction Appui au Pilotage pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 30 octobre 2024

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

